



## Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier  
Vice-président d'Una Voce.

### 34/ *Veni Sanctificator* (II)

Il existe bien une progression sacrale entre les formules médiévales de bénédiction qui entourent les prières de l'offrande et l'invocation de l'Eglise au Saint-Esprit. Certes toutes dérivent de la même source gallicane, mais les premières s'en tiennent au « souhait » de l'Eglise de s'en remettre à l'Esprit-Saint pour bénir et sanctifier les oblats alors que l'intervention du divin Paraclet est appelée à « réaliser » ce souhait par la vertu du signe de la croix : les oblats échappent alors au monde profane; ils sont voués à Dieu dans la perspective du Sacrifice rédempteur.

**La genèse de l'invocation de l'Esprit Saint.**

La formule paraît pour la première fois au IX<sup>e</sup> siècle dans le missel irlandais de Stowe avec une terminologie assez semblable à celle d'aujourd'hui. Elle est en général la plus usitée de nos jours, même si diverses liturgies romano-franques ont adopté des prières apparentées. Mais sa réputation dut être grande au cours du Haut Moyen Age puisque, daté de 950 environ et originaire de Mayence (Allemagne), l'*Ordo romanus* X (n° 46) la prescrit au cours d'une messe pontificale célébrée dans une église cathédrale desservie par des chanoines réguliers : « *Après avoir béni les oblats, il dit : Venez, Sanctificateur tout puissant, Dieu éternel, bénistsez ce sacrifice préparé pour Vous, Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles, le pontife se retourne pour que le responsable de l'église lui impose l'encens* ». Ce texte est intéressant en ce qu'il révèle la localisation liturgique de la prière au Saint-Esprit après l'offrande mais avant le rituel de l'encensement qui en est la conséquence directe : c'est à cette place qu'on le retrouve dans la liturgie romaine actuelle.

**Les distinctions de la tradition romaine.**

Le *Veni Sanctificator* a soulevé des questions fondamentales. La première, heureusement résolue, concernait l'identité de la personne divine invoquée en se référant au principe selon

## Au jardin des liturgies romaines (suite)

lequel, dans la liturgie romaine de la messe, toutes les prières s'adressent à Dieu le Père par la médiation de Son Fils Jésus-Christ. A Rome c'était, en effet, une tradition primitive que d'écarter toute référence à la *Sancta Trinitas* et, a fortiori, à toute autre personne divine dans le cadre du Saint-Sacrifice.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Le Brun (1) observait toutefois, à propos des personnes divines, que l'Eglise n'employait pour deux d'entre elles, que le terme *Veni* : Jésus-Christ, le Verbe incarné, et le Saint-Esprit. Dans le prolongement de cette observation, écoutons Dom Guéranger (2) : « *Quand la chrétienté proclame le Dieu trois fois saint et décrit Sa gloire remplissant le Ciel et la Terre, elle peut déduire, sans pénétrer les profondeurs de ce mystère ineffable, qu'en la divine essence, ne coexistent pas seulement la puissance et l'intelligence, mais aussi le vouloir dont procède l'action* ». Puissance et intelligence : le Fils de Dieu, Sagesse éternelle du Père. Le vouloir divin : l'Esprit Saint.

**L'Eglise de Rome et l'intervention de l'Esprit-Saint.**

En principe, rien ne s'oppose à ce que l'Eglise s'adresse directement à l'une des trois personnes divines et les chrétientés orientales ne s'en privent pas sur le plan liturgique. La conception romaine est plus subtile et, en fait, plus sélective : elle ne demande directement – c'est l'épiclèse – l'intervention du Paraclet que dans des circonstances précises. Sur les confirmands : « *Envoyez du Ciel, sur eux, Votre Saint-Esprit Paraclet aux sept dons* ». Sur les ordinands : « *Nous vous le demandons, écoutez-nous, daignez bétnir, sanctifier et consacrer ceux qui ont été choisis* ». Pour la bénédiction de l'eau baptismale au moment de la Vigile pascale : « *Que la puissance du Saint-Esprit descende sur toute cette eau* ».

Il en va différemment pour les prières de l'*ordo missæ* : même si la liturgie use du mode épyclétique, le destinataire de la prière est... Dieu. Alors, dans l'Offertoire romain, l'invocation au Saint-Esprit est-elle une « épiclèse » ?

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Le Brun : *Explication des prières et cérémonies de la messe*, Ed. Delaulne, 1716.

(2) Dom Guéranger : *L'Année liturgique*, DMM, 1981.